

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 11 avril 2018

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A donné pouvoir :

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Olivia RIVORY à Jean-Louis PERRIN

Adeline WEBER-GUIBAL à Véronique REISER

Isabelle SAUTREAU à Jean-Pierre LECHTEN

Absent excusé : Gilbert HENRY

A été élue secrétaire : Véronique REISER

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / ANNEE 2018

Rapporteur : Véronique REISER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7

CONSIDERANT que la commune a été sollicitée par les associations suivantes,

1/ L'association " Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte Victoire " dont le siège est à Saint Marc Jaumegarde compte 58 membres.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1 500 €.

A l'appui de cette demande en date du 27 mars 2018, l'association a adressé un budget prévisionnel qui comporte un programme des actions que l'association souhaite mener en faveur de ses membres. L'objectif de cette amicale étant de fédérer ses membres afin de "faire vivre " le centre de secours.

Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte Victoire " une subvention de **1500 €**.

2/ L'association " Amicale des Forestiers Sapeurs de Peyrolles " dont le siège est à Peyrolles et qui compte 20 adhérents.

Les Forestiers Sapeurs de Peyrolles sont très actifs dans notre commune sensible aux feux de forêt. Ils mènent des actions de surveillance, de sensibilisation du public, de patrouilles et d'intervention sur feux naissants.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1500 €.

DELIBERATION

A l'appui de cette demande en date du 29 janvier 2018, l'association justifie sa demande par la volonté d'organiser régulièrement des activités de cohésion, de mise en place d'actions en faveur des jeunes. Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Amicale des Forestiers Sapeurs de Peyrolles " une subvention de **1 500 €**

3/ L'association " Ressource un autre regard sur le cancer " dont le siège est à Aix les Milles et qui compte 763 adhérents.

Cette association a pour vocation le mieux-être et l'accompagnement thérapeutique des personnes touchées par le cancer et leur entourage. Les deux grands types de soutien sont les soins de mieux être et l'accompagnement thérapeutique.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière.

Au vu de la demande par courrier en date du 15 décembre 2017 et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Ressource un autre regard sur le cancer" une subvention de **1 500 €**.

4/ Association du tennis club Saint Marc, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde – place de la Mairie et qui compte 100 adhérents. Cette association a pour objet : la pratique du tennis sur la commune.

Au vu de la demande par courrier en date du 12 mars 2018 et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Tennis club Saint Marc" une subvention de **3500 €** en sus d'un préfabriqué et de terrains de tennis mis à disposition gracieusement par la Commune.

5/ Association des chiens guides d'aveugles « CECIDEV » dont le siège est à Aix-en-Provence, 1175 Montée Avignon, et qui compte 70 adhérents et 30 bénévoles. Cette association a pour vocation la formation de chiens guides pour les personnes déficientes visuelles sur une durée d'environ vingt mois par chien. Les chiens sont remis gracieusement conformément à la pratique nationale et mondiale.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre commune une aide financière de 1500 €.

A l'appui de sa demande en date du 14 février 2018 et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé ;

- d'accorder à l'association " CECIDEV " une subvention de **1500 €**.

6/ Union des anciens combattants

L'association " Union des anciens combattants et victimes de guerre de Vauvenargues & Saint Marc Jaumegarde "dont le siège est à Vauvenargues compte 17 adhérents.

Dans le cadre de ses activités de commémoration, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1000 euros.

DELIBERATION

A l'appui de cette demande en date du 24 mars 2018, l'association justifie sa demande par l'organisation des cérémonies patriotiques.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider, il est proposé :

- d'accorder à l'association " Union des anciens combattants & victimes de guerre de Vauvenargues & Saint Marc Jaumegarde " une subvention de **1000 €**.

7/ L'association " Les Amis de Saint Marc " dont le siège est à Saint Marc Jaumegarde compte à ce jour 140 adhérents.

Elle propose diverses activités : randonnées, pétanque, bridge, chorale, théâtre, marché des créateurs, sorties, lectures de textes, conférences et spectacles.

Dans le cadre de ses activités culturelles, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 12 000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 20 janvier 2018, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte un programme des manifestations que l'association souhaite organiser en faveur des Saint Marcais et des différentes activités qu'elle propose.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Les Amis de Saint Marc " une subvention de **12000 €** en sus de locaux mis à disposition gracieusement par la Commune pour l'organisation de ses activités.

8/ L'Office Central des Coopératives des Ecoles 13 (OCCE) Ecole de Saint Marc Jaumegarde, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde – place de la Mairie.

En 2018, les enseignants de l'école de Saint Marc Jaumegarde souhaitent organiser une classe de découverte – Ecole de l'image à Méjannes le Clap pour les élèves de la classe de CM1 /CM2.

En date du 19 janvier 2018 dans le cadre de ces activités, elle sollicite de notre commune :

- 1375 € correspondant à la classe découverte à Mejjannes Le Clap, soit 55 € / enfant pour 25 enfants auquel il conviendra d'ajouter 1440 € accordée par le conseil municipal par délibération n°2017-48 du 07 juin 2017 au titre du projet d'école et non versé à ce jour.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " **L'Office Central des Coopératives des Ecoles 13 (OCCE) Ecole de Saint Marc Jaumegarde** " une subvention de **2815 €**.

9/ La Croix Rouge Française

L'association " Croix Rouge Française " dont le siège est à Aix-en-Provence 32 cours des Arts et Métiers compte 442 bénévoles.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière de 1000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 20 janvier 2018, l'association justifie sa demande par l'organisation de divers secours aux populations, aide humanitaire...

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider, il est proposé :

DELIBERATION

- d'accorder à l'association " Croix Rouge Française " une subvention de **1000 €**.

10/ L'Unicef

L'Unicef, comité des Bouches du Rhône dont le siège social est 29 rue Saint Savournin Marseille compte 12 bénévoles et 87 adhérents.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre commune une aide financière de **500 €**.

A l'appui de cette demande en date du 2 février 2018, l'association justifie sa demande pour l'achat de fournitures et du matériel pédagogique, par l'intervention en milieu scolaire, lors de manifestations organisées par les municipalités ou par des associations pour sensibiliser les enfants et les adultes à la situation des enfants dans le monde. Ils proposent aussi des activités ludiques.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " **L'Unicef** une subvention de **500 €**.

11/ Association du judo club Saint Marc, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde – place de la Mairie et compte 61 adhérents.

L'association propose, de dynamiser la vie de club à travers des manifestations conviviales, d'organiser une ou plusieurs rencontres interclubs, de permettre l'accès au club aux compétitions, de recevoir des hôtes prestigieux, de faire réaliser et distribuer des « épaulettes » au couleur du club.

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre commune une aide financière de 1500 €.

Au vu de la demande du 25 mars 2018 et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " l'association Judo club Saint Marc " une subvention de **1500 €**.

12/ Association Anorexie et Boulimie 13, dont le siège social est à Saint Marc Jaumegarde – 30 charmille de l'Aube et compte 3 adhérents.

Cette association créée en décembre 2017 a pour vocation d'aider les patients et les familles du département confrontés aux troubles du comportement alimentaires que sont l'anorexie, l'hyperphagie et la boulimie -

Dans le cadre de ses activités, elle a sollicité auprès de notre Commune une aide financière 4434€.

Au vu de la demande par courrier en date du 15 mars 2018 et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut aider il est proposé :

- d'accorder à l'association " Anorexie et Boulimie 13" une subvention de **1000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

11 voix pour

2 voix contre Patrick MARKARIAN, Colette MOLLARET

Christel BASTIN, Présidente du Tennis Club SMJ ne prend pas part au vote

DELIBERATION

VOTE une ligne de dépense au titre des subventions allouées aux Associations, se répartissant comme suit :

- Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte Victoire	1 500 €
- Amicale des Forestiers Sapeurs de Peyrolles	1 500 €
- Ressource un autre regard sur le cancer	1 500 €
- Tennis Club SMJ	3 500 €
- CECIDEV « chiens d'aveugles »	1 500 €
- Union des anciens combattants	1 000 €
- Les amis de Saint Marc	12 000 €
- Office Central des Coopératives des écoles 13 (OCCE) Ecole de Saint Marc Jaumegarde	2 815 €
- Croix Rouge Française	1 000 €
- Unicef	500 €
- Judo club	1500 €
- Association Anorexie et Boulimie 13	1 000 €
-IFAC (délibération 2017-116)	20 241 €

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget principal pour
49 556 €

Le Maire,
Régis MARTIN